

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 septembre 2018 à 20 heures 30

Le **QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2018	- en exercice 14
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 23/08/2018	- présents 13
	- votants 13

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Eric SCARANO	X				Christelle AUBE	X			
Sabrina CORRUBLE	X				Elodie NICOLLE			X	
Dominique TALBOT	X				Max DELALANDRE	X			
Stéphanie HACHE	X				Martine PAUMET	X			
Patrick VIDAL	X				Bernard TRIPONEL	X			
Marie-José VILELA	X				Yannick DUCROC	X			
Richard SAMUEL	X				Jérôme SEYER	x			

Secrétaire de séance : Stéphanie HACHE

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations, Le compte rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour

L'ORDRE DU JOUR

1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
2. Transport des élèves vers la piscine de Fécamp - Signature d'une convention
3. Location logement situé au 50 Grande Rue.
4. Location du local situé 6 bis rue des Fusillés
5. Contrat d'accompagnement à la protection des données :
 - Autorisation de signer un contrat d'accompagnement
 - Autorisation de signer une convention d'adhésion à ADICO
6. Offre téléphone internet matériel
7. Recensement des longueurs de voirie
8. Schéma de mutualisation sécurité incendie
9. Projet de rapprochement de la trésorerie de Valmont vers le SIP-SIE de Fécamp et la trésorerie municipale de Fécamp :
 - Suppression des régies
 - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne
10. Destruction des nids d'insectes
11. Office de Tourisme Intercommunal - Travaux en régie
12. Autorisation d'encaisser un don
13. Projet city stade
14. questions diverses.
15. Communication au conseil municipal :
 - Assistant de prévention
16. Tour de table.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Modification de la délibération CNE 2018-003-005, Résidence les Pâquerettes, vente d'une parcelle de terrain
- SDE 76 délibération
- Subvention au Comité des Fêtes
- Remplacement Monsieur VIEVARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire présente le document de travail fourni par l'Agglo concernant le projet de zonage de la commune de Sassetot le Mauconduit.

Il fait le point sur les remarques qui ont été constatées et seront envoyées à l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

Une délibération sera prise ultérieurement.

2018-09-01 Transport des élèves vers la piscine de Fécamp - Signature d'une convention

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a décidé de restituer aux communes l'organisation et la prise en charge du ramassage des élèves vers le centre aquatique à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Un planning des séances piscine a été établi. A chaque fois que cela est possible, ce dernier a été réalisé afin de permettre la mutualisation du transport pour deux classes. Ainsi, lorsqu'il s'agit de deux classes de communes proches les coûts seront partagés entre les deux communes.

Afin de bénéficier d'un tarif fixe, la société KEOLIS a établi une convention « Offre de prestations ».

Le montant de la prestation est de :

- 100 euros HT par autocar et par rotation (soit un Aller/Retour le matin ou un Aller/Retour l'après-midi) et de
- 136,60 euros HT pour le transport des élèves de la Commune de Sassetot le Mauconduit et des élèves de l'école de Saint Pierre en Port (la moitié de ce montant sera facturé à la Commune de Sassetot le Mauconduit et le reste à l'autre partie).

Ainsi informé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2018-09-02 Location logement situé au 50 Grande Rue

Lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire avait informé les membres du Conseil Municipal du départ de la locataire du logement situé 50 Grande Rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec Monsieur Bruno PASQUIER, pour une durée de trois ans, qui commence à courir le 1^{er} septembre 2018, pour se terminer le 31 août 2021, il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction. Le loyer mensuel sera de 468,40 euros, révisable automatiquement.

Eu égard aux différents petits travaux d'entretien réalisés par Monsieur Bruno PASQUIER, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la gratuité du 1^{er} mois (soit du 1^{er} au 30 septembre 2018).

2018-09-03 Location du local situé 6 bis rue des Fusillés

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Madame GAUTHIER, locataire du local situé 6 bis rue des Fusillés.

Conformément à l'article 7 du bail signé le 8 avril 2013, le délai de préavis est de trois mois, toutefois Madame Gauthier demande que ce délai soit ramené à un mois.

Le Conseil Municipal maintient les 3 mois de préavis, excepté si Madame Gauthier trouve un remplaçant pour occuper ce local avant ce délai.

2018-09-04 Contrat d'accompagnement à la protection des données :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 490 € (toutefois une remise de 25 % serait appliquée si au moins 50% des communes de l'Agglomération souscrivent à cette proposition),
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 720 € et pour une durée de 3 ans renouvelable,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Autorisation de signer une convention d'adhésion à ADICO

Offre téléphone internet matériel

Madame Sabrina CORRUBLE a reçu une proposition de chez Orange pour revoir les contrats à la baisse. Elle présente un tableau comparatif, l'économie serait de 1 090.80 € TTC par an.

Le conseil municipal demande plus de précisions concernant le prestataire de téléphonie ainsi que sa véracité.

Monsieur le Maire propose de surseoir.

2018-09-05 Recensement des longueurs de voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la répartition de la fraction péréquation de la dotation de la solidarité rurale fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal et a une incidence sur le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

A ce titre, il propose d'y intégrer 650 mètres correspondant à :

La rue le Chant des Oiseaux, à hauteur de 360 mètres

La future résidence Services, à hauteur de 290 mètres qui pendra la dénomination de « rue de la Charretterie ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

Schéma de mutualisation sécurité incendie

Monsieur le Maire n'ayant pas assez d'éléments propose de surseoir

2018-09-06 Projet de rapprochement de la trésorerie de Valmont vers le SIP-SIE de Fécamp et la trésorerie municipale de Fécamp

Eu égard à la fermeture de la Trésorerie de Valmont le 1^{er} janvier 2019, les contribuables et les collectivités devront se diriger vers Fécamp. Afin d'éviter les déplacements des régisseurs et les transports de fonds, Monsieur le Maire propose la suppression des régies au 30/09/2018.

En ce qui concerne :

- la garderie et la cantine : les règlements seront mensuels, par prélèvements ou à réception du titre de recette (tarifs inchangés)
- Les salles : règlement dès réception du titre (tarifs inchangés)
- Le marché : des titres seront émis selon les tarifs suivants :
 - Forfait saison (juin, juillet, août) : 20 €
 - Forfait annuel : 40 €
- Les photocopies : suppression de ce service à la mairie, la bibliothèque et l'agence postale.

Ainsi informé, le conseil municipal, à l'unanimité autorise :

- la suppression des régies
- le prélèvement comme moyen de paiement
- Monsieur le Maire à signer les documents d'adhésion au système.

2018-09-07 Destruction des nids d'insectes

Monsieur le Maire rappelle que le SDIS n'intervient plus sur la destruction des nids d'insectes, sauf danger et intervention sur la voie publique. Depuis juin 2011 la commune fait appel à une entreprise privée.

La procédure à suivre est la suivante :

- a) Prévenir le secrétariat de mairie,
- b) La secrétaire contacte la société en charge de la destruction

La facturation des entreprises privées s'établissant entre 90 et 100 euros voir plus en fonction de la hauteur du nid, une participation aux frais de 20 euros sera demandée aux particuliers.

Le conseil municipal valide la procédure et la participation de **20 euros par demandeur**.

Un rappel de cette procédure sera publié dans le bulletin municipal, la feuille bleue, le site internet et les panneaux d'affichage.

2018-09-08 Office de Tourisme Intercommunal – Travaux en régie

Monsieur le Maire expose que pour la rénovation complète de l'Office de Tourisme, les employés de la commune ont effectué certains travaux.

Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie, lorsque ceux-ci ont un caractère durable. Ce qui permet la récupération de la TVA et l'intégration dans l'actif communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le transfert de ces dépenses en section d'investissement.

2018-09-09 Autorisation d'encaisser un don

Des entrepreneurs itinérants ont occupé le terrain de football, route des Grandes Dalles, du 17 juillet au 2 août 2018.

Le 2 août 2018, ils ont déposé un don de 120 euros en espèces, pour couverture des frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement de cette somme au compte 7713.

Projet City Stade

Suite au précédent conseil Madame Sabrina CORRUBLE présente le devis pour le projet City Stade. Il s'élève à la somme de 75 983 € TTC s'il est placé sur l'ancien terrain de tennis.

Pour tout autre lieu d'implantation il convient d'ajouter 35 000 € correspondant à la pose d'une dalle.

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer. Il demande des devis supplémentaires et des précisions sur les aides possibles. Une étude sera faite avec la commission des finances.

2018-09-10 Modification de la délibération CNE 2018-003-005

Le 22 mars 2018, le conseil municipal a délibéré pour la vente d'une parcelle de terrain au bénéfice de la résidence les Pâquerettes.

Après réception du plan de division il s'avère que la superficie est plus importante :

2109 m² et non pas 1793 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération comme suit :

- Vente du terrain communal cadastré ZB 280 situé Route de Grandes Dalles d'une superficie de 2 109 m²

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

2018-09-11 SDE 76

Monsieur le Maire rappelle que des crédits à hauteur de 110 000 euros ont été prévus lors du Budget Primitif pour l'inscription des dépenses au programme 2018 du SDE76.

Les projets sont les suivants :

- Route du Marché et route des Grandes Dalles, renforcement de réseaux pour un montant TTC de 209 117.32 € dont 34 750.80 € à charge de la commune.
- Route du Marché et route des Grandes Dalles, Eclairage Public pour un montant TTC de 9 752.30 € dont 3 796.06 € à charge de la commune.
- Rue de la Mairie, Eclairage Public pour un montant de 5 981.70 € dont 2 406.40 € à charge de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal,

- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

2018-09-12 Ouverture de l'église

Pour raisons personnelles, Monsieur Christian VIEVARD a informé qu'il ne souhaitait plus assurer le gardiennage de l'église, il a exercé cette fonction du 1^{er} juin 2016 au 31 juillet 2018.

Ainsi informée, l'assemblée délibérante remercie très sincèrement Monsieur VIEVARD qui a rempli cette fonction pendant deux ans. Et propose de verser à Monsieur VIEVARD **276.63 euros** correspondant à l'indemnité de gardiennage pour une période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 (soit 474.22X7/12).

Monsieur le Maire lance un appel aux personnes intéressées pour assurer son remplacement.

2018-09-13 Subvention au Comité des Fêtes de Sassetot le Mauconduit

Le Comité des Fêtes a fait parvenir un dossier de demande de subvention pour l'année 2018. Au vu de ces éléments le Conseil Municipal à la majorité (Monsieur Samuel RICHARD ne prend pas part au vote) autorise le versement de 982 euros. Des crédits supplémentaires seront inscrits au compte 6574 lors d'un prochain conseil.

Communication au Conseil Municipal

- Maison Route des Grandes Dalles : la procédure suit son cours.
- Lecture du courrier adressé à Madame Stéphanie KERBARH, Députée, sur les points suivants :
 - Label « Art et Histoire ».
 - Classement « grands sites ».
 - Couverture téléphonique.
 - Achat et rénovation de la boucherie communale.
- La boucherie : un appel d'offre va être lancé prochainement.
- Madame Karine KERNIVINEN a été nommée assistante de prévention, en charge des règles d'hygiène et de sécurité au travail
- La sortie du CCAS est prévue le 14 octobre à Honfleur

TOUR DE TABLE

Dominique TALBOT rappelle qu'un registre de concertation du public dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est disponible à la mairie les jours ouvrables.

Samuel RICHARD demande comment fonctionne la station de lavage vélo. Monsieur le Maire répond que l'appréciation ne pourra se faire qu'après plusieurs saisons. Il rappelle l'importance de s'être positionné sur ce projet tant sur le plan vélo route que pour l'activité commerciale. Une signalétique sera mise en place prochainement avec le Département.

Max DELALANDRE : des plaques vont être posées au cimetière, afin de numéroter les allées. Les tombes communales des Morts pour la France seront rénovés avant le 11 novembre.

Martine PAUMET :

- reprise de la garderie.
- La bourse aux vêtements aura lieu le dernier week-end d'octobre sous réserve de bénévoles. Monsieur le Maire propose de faire participer les parents d'élèves.

Marie-José VILELA fait remarquer que le miroir à l'intersection de la rue du Calvaire et rue de la Mare n'est toujours pas posé. Monsieur le Maire répond qu'il est arrivé et sera installé très prochainement.

Yannick DUCROC félicite la municipalité pour le fleurissement de Sassetot, il a entendu par des touristes de passage à Sassetot des éloges sur le fleurissement et la propreté du village. D'ailleurs à ce sujet Monsieur Jérôme SEYER précise que les trottoirs aux Petites Dalles ont été nettoyés de façon parfaite. Monsieur le Maire les remercie de l'avoir signalé, d'autant plus que les agents n'utilisent plus de produits phytosanitaires, tout est fait à la main.

Jérôme SEYER :

- constate une fois de plus que certains propriétaires n'entretiennent pas leur terrain et les abords des chemins (haies de plus de 6 mètres, arbres dangereux, renoués du Japon...). Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera adressé aux propriétaires pour les mettre en demeure de régler tous ces problèmes, à défaut une délibération sera prise lors du prochain conseil.
- L'organisation du 11 novembre est en cours. Monsieur le Maire répond qu'il est temps d'envoyer les invitations et de fixer une réunion.

Christelle AUBE : La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Madame Julie Mignot nouvelle Directrice de l'école a été présentée aux Parents. Monsieur le Maire informe qu'il y a 96 élèves pour l'année scolaire 2018/2019.

Bernard TRIPONEL : les travaux de voirie sont momentanément interrompus. Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous avec l'entreprise lundi prochain.

Patrick VIDAL informe :

- Il a reçu pour la deuxième année la visite de l'ingénieur sécurité santé du Centre de Gestion qui a constaté une nette amélioration par rapport à l'an dernier.
- Plus de 20 enfants ont été pris en charge par l'animateur sportif au tennis. Celui-ci a été très apprécié des jeunes et a pris rendez-vous pour l'année prochaine.
- Le trail des Hautes Falaises aura lieu le 7 octobre, le parcours sera identique à l'an dernier.
- Les travaux au stade de foot sont en cours (peinture du stade, cabine, barrière, vestiaire, douche...)
- Les employés communaux ont effectué un travail remarquable pendant la période estivale.

Stéphanie HACHE :

- rappelle que la foire aura lieu le 15 septembre prochain.
- Bibliothèque : plusieurs projets en cours (veillée, escape game...)
- Félicite les personnes qui ont œuvré pour les animations estivales
- l'exposition photos aux Petites Dalles réalisée par le collège de Valmont a été très appréciée.

Sabrina CORRUBLE : belle affluence sur le marché cet été



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure quinze minutes

Secrétaire de séance,

Stéphanie HACHE

Le Maire,

Eric SCARANO.